

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

PRÉSENTS : CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, CHARTON Laurent, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre, VAUCHEY Colette.

ABSENTS : CHAPELOTTE Séverine, ECOIFFIER Ludovic et GAUDILLIER Stéphane.

ABSENTS EXCUSES : BAILLY Sylvain (pouvoir à CHARTON Laurent), BEDIOT Daniel (pouvoir à JEANNEAUX Jean-Claude).

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER les décisions modificatives décrites ci-dessous :
Sur le budget principal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 022 Dépenses Imprévues de fonctionnement	1 139 €	
DI 023 Virement à la section d'investissement		1 139 €
DI 020 Dépenses Imprévues d'investissement	1 941 €	
DI 2041582 Subvention d'équipement-Autres groupements		10 554 €
DI 27638 Autres établissements publics		9 400 €
RI 1341 Dotation équipement territoires ruraux		16 874 €
RI 021 Virement section de fonctionnement		1 139 €

Sur le budget annexe Lotissement les Saules :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 605 Achats de matériel		9 400 €
RF 71355-042 Variations de stocks terrains aménagés		9 400 €
DI 3555-040 Terrains aménagés		9 400 €
RI 16878 Autres dettes – Autres organismes		9 400 €

- APPROUVER le renouvellement de la convention de répartition des frais de scolarité entre les trois communes du RPI au prorata du nombre d'élèves.
- VALIDER la proposition des nouveaux horaires de l'école de Longwy à compter de la rentrée scolaire 2023 comme suit :

	MATIN		APRÈS-MIDI	
	Heure d'entrée	Heure de sortie	Heure d'entrée	Heure de sortie
Lundi	8h45	11h55	13h30	16h20
Mardi	8h45	11h55	13h30	16h20
Jeudi	8h45	11h55	13h30	16h20
Vendredi	8h45	11h55	13h30	16h20

- FACTURER le double du prix d'un repas aux parents qui laissent leur enfant à la cantine sans inscription préalable, de manière récurrente, à compter de la rentrée scolaire 2023.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 20h00.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT